

AGRICA ÉPARGNE

DÉFENSIF

Rapport annuel au 31/12/2021



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion :	AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts :	AMUNDI TENUE DE COMPTES
Dépositaire :	CACEIS BANK
Commissaire aux comptes :	PWC AUDIT

■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Défensif

■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Défensif est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Défensif ne fait pas référence à une classification. Le FCPE Agrica Épargne Défensif est un fonds mixte dont l'actif peut être investi dans des supports relevant du marché action, du marché obligataire et du marché monétaire.

■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base de leurs résultats passés en matière de volatilité. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Le profil de risque du fonds n'a pas évolué sur la période puisqu'il est de 3 à l'issue des calculs réalisés en tenant compte de l'exercice 2021.

■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), du plan d'épargne groupe (PEG), du plan d'épargne interentreprises (PEI), du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), du plan d'épargne pour la retraite collectifs groupe (PERCOG), du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de trois ans minimum, de sur performer son indicateur de référence.

Le FCPE gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement, des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

Le FCPE sera investi à hauteur de 80% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits de taux ; y compris OPCVM et FIVG monétaire et monétaire court terme, et à hauteur de 20%% en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits actions.

Ces ratios s'entendent avec une fourchette de plus ou moins 10%, étant précisé que cette fourchette s'applique par poche.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

- 50% Euro MTS Global,
- 30% Eonia,
- 20% MSCI EMU Net (dividendes réinvestis).

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors de la réunion qui s'est tenue le 12 octobre 2021, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de M. Claude ABGRALL, président en exercice. Dans ces conditions il préside la présente séance (mandat sur exercice 2020) et est porteur des pouvoirs donnés au Président.

Le conseil de surveillance :

- a approuvé la reconduction de M. Claude ABGRALL, représentant salarié d'AGRICIA GESTION, pour les fonctions de Président du FCPE Agrica Épargne Défensif pour l'exercice 2021
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- a pris acte des modifications proposées qui concernent :
 - la transformation en fonds de partage
 - la révision de l'indice de référence
 - la création d'une part Assureur

Ces modifications prendront effet au plus tard au 01/04/2022.

■ LA PERIODE SOUS REVUE

L'environnement économique en 2021 et les prévisions 2022

L'année 2021 s'est achevée sur un bilan très positif pour les marchés actions : +22,2% pour le MSCI EMU, +28,7% pour le S&P500 et +22,2% pour le Nasdaq. L'abondance de liquidités et le rebond spectaculaire des bénéfices des entreprises (+80% de croissance attendue pour le MSCI EMU en 2021) lors de la reprise de l'économie mondiale ont alimenté des records successifs sur les indices américains et européens. La nouvelle vague épidémique Omicron ne semble pas à ce stade, remettre en question les perspectives économiques mondiales et la reprise cyclique devrait se poursuivre en 2022 grâce au déploiement des plans de relance, l'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

Au niveau sectoriel, le regain d'optimisme sur les marchés en décembre a été favorable aux secteurs les plus cycliques. Le secteur industriel, l'énergie et les financières affichent les plus fortes progressions ; +8,3%, +7,8% et +7,0% respectivement. A l'inverse, les télécoms, la consommation discrétionnaire et la technologie ont enregistré des gains plus modestes. Depuis le début de l'année, la technologie (+40,8%), les financières (+32,1%) et l'énergie (+26,7%) sont les grands gagnants.

Du côté des taux l'année 2021 s'est achevée sur un bilan négatif pour les marchés obligataires. Malgré quelques coups d'arrêts liés aux variants du coronavirus, la vitesse et la puissance de la reprise économique des pays développés ont progressivement poussé les taux à la hausse, et ce dès le début de l'année. L'apparition du spectre de l'inflation, conséquence directe d'une reprise soutenue, a, petit à petit, encre dans les esprits une perspective de resserrement monétaire, motivant ainsi la poursuite de cette hausse de taux en fin d'année.

La BCE a donc annoncé en décembre qu'elle mettra fin à son dispositif d'aide d'urgence (PEPP) en mars prochain mais maintiendra ses injections de liquidités jusqu'à la fin 2022. Si ce positionnement reste toujours accommodant au

regard de celui des anglais et des américains, la fin du PEPP marque néanmoins le premier tournant vers une normalisation de sa politique monétaire en réponse à une croissance soutenue et une inflation qui a atteint 5% en glissement annuel en décembre soit un plus haut depuis 30 ans.

Aux Etats-Unis, le dernier niveau d'inflation a été publié à 6,8% en glissement annuel, un record de près de 40 ans. Jerome Powell, le directeur de la banque centrale américaine, a donc accéléré la réduction de ses injections de liquidités et planifié trois hausses de taux directeurs en 2022, encore trois autres en 2023 et enfin deux hausses de taux en 2024.

Le rendement du 10 ans français a réagi en conséquence en s'appréciant de -0,03% à 0,19% entre le 17 et le 31 décembre, après avoir commencé l'année à -0,34% dans un contexte d'intense stimulation de la reprise post covid. Cette hausse significative a fait pression sur les valorisations des obligations.

Ces tendances de fin d'année se sont confirmées en ce début 2022 sur les actions et les obligations, et pourraient s'installer plus durablement si la normalisation en cours du contexte sanitaire se confirme.

Compte rendu d'activité

Nous avons défini notre allocation 2021 en favorisant les actions, les valeurs cycliques en vue d'une reprise progressive mais soutenue de l'activité économique, et les actions américaines, moins sensibles aux effets négatifs de la crise sanitaire.

Nous avons conservé tout au long de l'année cette surexposition aux actions par rapport à l'indice de référence. Les actions de la zone Euro sont complétées par 6% d'actions américaines et 1% d'actions émergentes.

Le fonds a également conservé une sensibilité inférieure à celle de son indice afin de limiter l'impact négatif de la remontée des taux. Il est principalement investi en emprunts d'états et emprunts d'entreprises court terme de la zone Euro. Les obligations internationales, les obligations d'entreprises à haut rendement, et deux fonds à faible volatilité décorrélés des mouvements de marché viennent diversifier cette allocation et capter un supplément de rendement.

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 0,99

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1

Politique ISR

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le FONDS AGRICA ÉPARGNE DEFENSIF n'est pas un fonds ISR, la stratégie d'investissement ne prend pas en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Plus précisément, en raison de l'hétérogénéité des fonds composant le portefeuille sous format multigestion, le process ne permet pas en l'état actuel, de faire ressortir et de suivre des critères de durabilité. Dans ces conditions les principales incidences négatives en termes de durabilité ne sont donc pas prises en compte dans le processus d'investissement du fonds.

Toutefois, AGRICA EPARGNE mène une politique d'investisseur responsable fondée sur les valeurs et la démarche d'investisseur responsable du Groupe AGRICA, et a souhaité définir une stratégie de « Suivi ESG et climat » des fonds en multigestion.

C'est dans ce cadre qu'Agrica Epargne a fait le choix d'engager dès février 2020, les travaux permettant le déploiement d'une approche ESG et climat adaptée à la multigestion. A ce titre la société a réalisé un audit de l'ensemble des fonds composant le fonds afin d'identifier ceux ayant une stratégie durable et climatique, ainsi que les sociétés de gestion signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Ces travaux se sont poursuivis en 2021, afin de mettre en place une procédure de due diligence ESG et climat des fonds investis et de leur société de gestion, systématique et exigeante qui a été testé durant l'année 2021 en phase de sélection et en phase d'investissement des fonds.

En 2022, Agrica Epargne finalisera son implémentation.

* Environnementale, Sociale et de Gouvernance

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental si elle contribue de manière substantielle à l'un des 6 objectifs environnementaux définis par le Règlement sans causer préjudice important à l'un des 5 autres.

Les investissements sous-jacents au FONDS AGRICA ÉPARGNE DÉFENSIF ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2021

Le FCPE Agrica Épargne Défensif appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA ÉPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année. En date comptable, le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats: 21 262 984 ,02€

Montant des ventes: 20 260 952,04 €

Règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

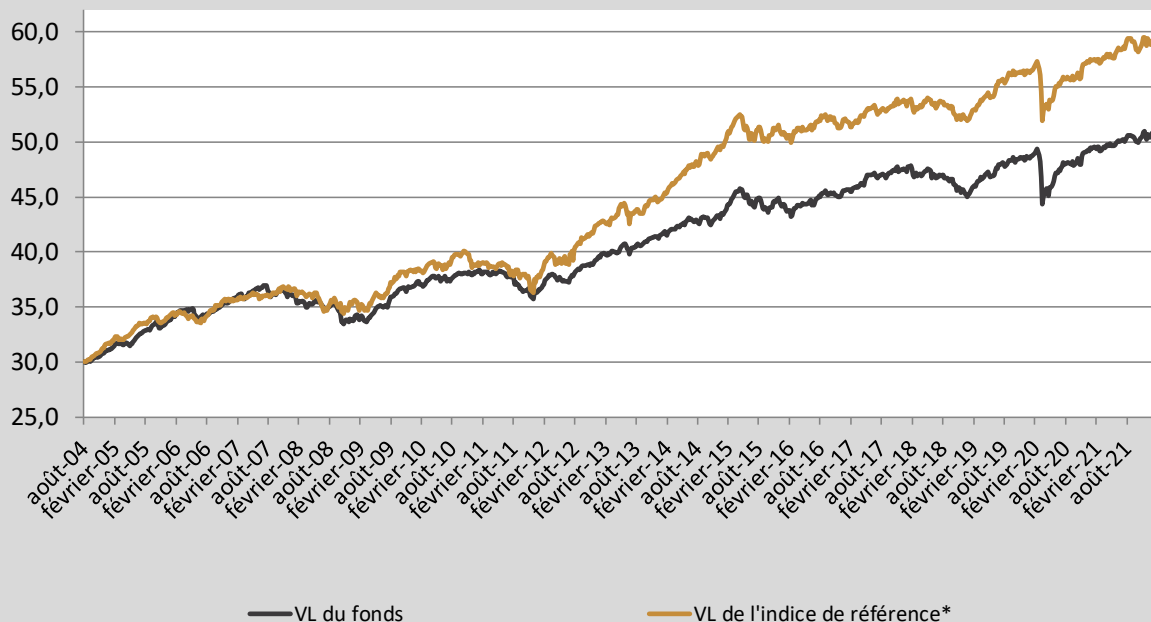
■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

L'exposition aux actions cycliques ainsi que le positionnement défensif de la poche taux ont permis au portefeuille de surperformer son indice de réaliser une performance annuelle de +2,74%, soit légèrement mieux que son indice de référence.

Evolution de la valeur liquidative du fonds et de l'indice de référence*



* Indice de référence: indice 20% MSCI EMU (DR), 50% EuroMTS Global et 30% ECNIA
(15% MSCI EMU + 85% JPM EMU jusqu'au 30/06/2011 puis 15% CAC 40 (DR) + 85% EuroMTS Global jusqu'au 31/08/2014 puis 15% MSCI EMU (DR), 55% EuroMTS Global et 30% ECNIA jusqu'au 03/01/2017)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2021, le FCPE Agrica Épargne Défensif était composé à 64,1% d'OPCVM/FIVG investis en produits de taux, à 22,8% d'OPCVM/FIVG investis en actions, 4,5% en parts d'OPCVM/FIVG investis autres produits (fonds mixtes ou ne faisant référence à aucune classification) et à 8,5% en parts d'OPCVM/FIVG monétaires et liquidités pures.

Principales lignes en portefeuille au 31/12/2021 :

Astria :	20,2%
SP Court Terme :	14%
UBP OBLI G OPPORTUN C :	9,5%
GROUPAMA TRESOR I :	7,5%
RAM TACTI CAL FUND :	7%

Répartition par classe d'actifs au 31/12/2021 :



- Monétaire/ Liquidités : 8,5%
- Obligations : 64,1%
- Actifs : 22,8%
- Autres : 4,5%

Il convient de noter que le fonds Agrica Epargne Euro Responsable, fonds gérés par les équipes d'AGRICA EPARGNE, a été investi dans ce FCPE et qu'il représente 1,5% de l'actif du fonds au 31/12/2021.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FOND DE FONDS

Frais de fonctionnement et de gestion	0,55%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,54%
Ce coût se détermine à partir :	
■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,54%
■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
■ Commission de surperformance	0,00%
■ Commissions de mouvements	0,00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,09%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2021, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 773,80 € TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2021

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA ÉPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 13 collaborateurs	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
Salaires fixes	1 101	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	1 101	

* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA ÉPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE

■ COMPTES ANNUELS DU FCPE



AGRICA EPARGNE DEFENSIF

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

AGRICA EPARGNE DEFENSIF
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE DEFENSIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AGRICAPARTICIPATION DEFENSIF

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AGRICAPARGNE DEFENSIF

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	36 862 805,85	34 689 054,32
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	36 862 805,85	34 689 054,32
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	36 862 805,85	34 689 054,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	436 141,92
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	436 141,92
COMPTES FINANCIERS	419 182,93	0,00
Liquidités	419 182,93	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	37 281 988,78	35 125 196,24

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 845 312,83	35 226 709,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 592 301,54	-193 528,66
Résultat de l'exercice (a,b)	-207 239,79	-176 394,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 230 374,58	34 856 786,39
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	51 614,20	121 861,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	51 614,20	121 861,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	146 548,85
Concours bancaires courants	0,00	146 548,85
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	37 281 988,78	35 125 196,24

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 385,51	1 122,76
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 385,51	1 122,76
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-5 385,51	-1 122,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	196 019,69	172 152,89
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-201 405,20	-173 275,65
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 834,59	-3 118,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-207 239,79	-176 394,40

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
 - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
- ou

taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009086420 - AGRICA EPARGNE DEFENSIF : Taux de frais maximum de 0.80% TTC.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,55% TTC . Les frais se décomposent de la manière suivante

- Les frais de gestion administratifs de 193 478.08 € TTC.
- Les honoraires du contrôleur légal des comptes 2 773,80 € TTC.

Ces frais sont à la charge du fonds.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à , ils sont pris en charge par le fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AGRICA EPARGNE DEFENSIF	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 856 786,39	33 270 194,82
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	5 333 679,21	5 075 995,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 930 405,37	-4 098 127,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 543 327,06	304 973,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 298,04	-489 825,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-363 309,47	966 851,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 307 838,25</i>	<i>2 671 147,72</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 671 147,72</i>	<i>-1 704 296,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-201 405,20	-173 275,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 230 374,58	34 856 786,39

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	31/12/2021	31/12/2020
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 333 679,21	5 075 995,76
Versements de la réserve spéciale de participation	106 102,72	91 779,08
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 557 255,45	1 512 458,01
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	872 217,13	1 092 423,07
Abondements de l'entreprise	1 502 801,97	1 511 578,55
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 295 301,94	867 757,05
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 930 405,37	4 098 127,99
Rachats	3 529 872,18	3 254 235,02
Transferts à destination d'un autre OPC	400 533,19	843 892,97

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 182,93	1,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	419 182,93	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	51 614,20
TOTAL DES DETTES		51 614,20
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-51 614,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	106 632,529	5 333 679,21
Parts rachetées durant l'exercice	-78 670,902	-3 930 405,37
Solde net des souscriptions/rachats	27 961,627	1 403 273,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	733 688,069	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	196 251,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	232,19

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			576 291,47
	FR0013529856	AGRICAPART EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	576 291,47
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			576 291,47

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-207 239,79	-176 394,40
Total	-207 239,79	-176 394,40

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-207 239,79	-176 394,40
Total	-207 239,79	-176 394,40

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 592 301,54	-193 528,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 592 301,54	-193 528,66

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 592 301,54	-193 528,66
Total	1 592 301,54	-193 528,66

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net en EUR	29 421 879,42	29 939 194,48	33 270 194,82	34 856 786,39	37 230 374,58
Nombre de titres	621 470,515	662 390,460	685 395,219	705 726,442	733 688,069
Valeur liquidative unitaire	47,342	45,198	48,541	49,391	50,744
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,70	0,50	0,50	-0,27	2,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,23	-0,23	-0,23	-0,24	-0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AGRICAP EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	463	576 291,47	1,55
ASTRIA	EUR	11 473	7 519 060,01	20,19
ASYMETRIX Part C	EUR	5 304	557 132,16	1,50
GemEquity I	EUR	1 315	314 100,90	0,85
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	70,2	2 800 096,88	7,52
Indep Haut Rendement FCP PART I	EUR	1 070,7	1 832 963,45	4,92
Ixios Gold I EUR	EUR	312	478 405,20	1,28
MONETA MULTI CAPS C	EUR	3 307	1 250 971,96	3,36
OSTRUM SOUVERAINS EURO Action I(C)	EUR	4,7	817 401,39	2,20
PRAIRIAL	EUR	2 888	2 217 464,16	5,96
QUERCUS	EUR	3 171	1 196 545,14	3,21
SCHELCHER SHORT TERM ESG C	EUR	20 276,92	5 206 707,52	13,99
UBP OBLIG OPPORTUNITES C	EUR	2 557	3 519 403,66	9,45
TOTAL FRANCE			28 286 543,90	75,98
ILES CAIMANS				
REYL.TAC.QUALITY BOND CL.E.C.	EUR	17 091	2 608 941,15	7,00
TOTAL ILES CAIMANS			2 608 941,15	7,00
IRLANDE				
SEILERN STRYX AMERIC-EUR U I	EUR	10 306,16	2 469 768,18	6,64
TOTAL IRLANDE			2 469 768,18	6,64
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	21 610,8	2 370 488,65	6,37
HGIF MULTI ASSET STYLE FACTORS I CAP	EUR	106 558	1 127 063,97	3,02
TOTAL LUXEMBOURG			3 497 552,62	9,39
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			36 862 805,85	99,01
TOTAL Organismes de placement collectif			36 862 805,85	99,01
Dettes			-51 614,20	-0,14
Comptes financiers			419 182,93	1,13
Actif net			37 230 374,58	100,00

Parts AGRICAP EPARGNE DEFENSIF	EUR	733 688,069	50,744
---------------------------------------	------------	--------------------	---------------